

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 496 369**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 26395**

(54) Procédé et dispositif pour la visualisation de messages composés de pages sur un dispositif d'affichage à trame balayée tel qu'un écran d'un tube à rayons cathodiques.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). H 04 N 1/40.

(22) Date de dépôt ..... 12 décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 18-6-1982.

(71) Déposant : Société dite : TEXAS INSTRUMENTS FRANCE, résidant en France.

(72) Invention de : Gérard Chauvet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,  
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention concerne, d'une façon générale l'affichage de messages d'un dispositif d'affichage à trame balayée utilisé notamment en tant que terminal de systèmes de traitement d'information.

5 Plus particulièrement, l'invention concerne l'édition, la transmission et la réception pour la visualisation de messages contenant des données de composition de pages destinées à être visualisées sur l'écran d'un tube à rayons cathodiques.

10 A l'heure actuelle, on divise les dispositifs de visualisation sur tube à rayons cathodiques en deux groupes quant à leur mode d'affichage, le premier d'entre ces modes étant de loin le plus utilisé. Il s'agit de la visualisation en mode dit typographique et en  
15 mode dit graphique.

Pour mettre en oeuvre la première de ces méthodes, il est connu d'utiliser des jeux de caractères dont la forme est définie par des matrices composées chacune de N lignes et de M points. La Fig.1 des dessins  
20 annexés représente schématiquement une rangée 1 de Y caractères composés à partir de telles matrices 2.

Les matrices sont mémorisées dans un ou plusieurs générateurs de caractères qui sont formés par des mémoires mortes ou par des zones correspondantes d'une  
25 mémoire composite associée au circuit commandant le tube à rayons cathodiques. Les générateurs de caractères comportent donc des positions adressables dans lesquelles sont stockées les informations nécessaires à l'affichage de chaque caractère alphanumérique que l'on se propose  
30 de visualiser sur l'écran.

Pour afficher une page de texte, l'appareil comporte également au moins une mémoire de page qui est une mémoire vive et dans laquelle sont stockées temporairement c'est-à-dire avant la visualisation de la  
35 page, les codes des caractères alphanumériques à visualiser. Chaque caractère ainsi codé est formé

de deux parties dont l'une est le code de caractère proprement dit (en code ASCII, par exemple) et dont l'autre est un code dit d'attributs relatif à la couleur, au fond et à d'autres fonctions devant être réalisées au moment de la visualisation du caractère. La Fig.2 montre très schématiquement la configuration des caractères codés stockés dans une mémoire de page. On voit que chaque caractère 3 correspond à un caractère alphanumérique d'une rangée et qu'il est composé d'un code d'attributs 4 et d'un code de caractère 5. Les caractères codés sont rangés dans la mémoire à des positions qui correspondent à celles des caractères affichés sur l'écran.

Par conséquent, chaque fois qu'une page composée de X rangées de Y caractères doit être visualisée, la mémoire de page contient  $X \times Y$  caractères codés. L'adressage successif de ces caractères codés permet d'accéder au générateur de caractères provoquant ainsi la visualisation. Cependant, pendant le déroulement de cette opération, il convient de tenir compte de la façon dont l'image est construite sur l'écran à savoir par balayage d'une trame composée de lignes entrelacées comme cela est bien connu dans la technique vidéo.

Les matrices étant composées de N lignes, chaque rangée de caractères est ainsi affichée par N adressages successifs de toutes les matrices de caractères d'une rangée, cet adressage étant réalisé au rythme du balayage ligne du tube à rayons cathodiques. Après affichage d'une rangée complète, la rangée suivante est visualisée ligne par ligne comme la précédente.

Le mode de visualisation typographique que l'on vient de décrire brièvement peut être complété pour permettre la visualisation d'informations de nature graphique, si on range dans un générateur de caractères des matrices représentant des signes autres que les caractères alphanumériques, ces matrices restant composés de M x N points. En dehors du fait que cette méthode de visualisa-

3

tion graphique est difficile à mettre en oeuvre au niveau de la composition de l'image, il demande en outre une capacité de mémoire assez grande pour les générateurs de caractères qui sont en fait des mémoires mortes et en outre 5 un répertoire approprié de signes graphiques nécessitant un grand nombre de matrices.

On a donc déjà mis au point un mode d'affichage graphique dans lequel on n'utilise pas de générateurs de caractères, mais au cours duquel, on emploie une 10 mémoire de page contenant l'information de page sous forme de points distincts 6 (Fig.3) codés de façon binaire. Ce code est en fait un code de fonction relatif à la couleur ou à la nuance de gris du point à afficher. Il est clair qu'une telle méthode permet de dessiner n'importe 15 quelle forme sur l'écran dans la limite de la résolution imposée par la densité des points sur l'écran. Dans ce cas également, les points sont emmagasinés de préférence à des positions de mémoire correspondant à leur position dans l'image affichée et au cours de la visualisation. 20 La mémoire de page est lue ligne par ligne au rythme du balayage ligne de l'écran.

Compte tenu de la différence dans la mise en oeuvre de la visualisation en mode typographique et en mode graphique, il n'est pas possible de mélanger dans 25 une même page de l'information alphanumérique et des dessins, graphiques ou autres formes composées de traits, car toutes l'information relative à l'affichage d'une page donnée doit être stockée au préalable dans une mémoire de page, de sorte qu'il convient de déterminer à l'avance 30 si la page est de nature typographique ou graphique.

Par conséquent, pour joindre à un message de texte des dessins graphiques, il faut nécessairement utiliser des pages distinctes pour la partie typographique et la partie graphique, ce qui revient en définitive 35 à augmenter considérablement la capacité de la mémoire de page.

Cette augmentation peut être illustrée par l'exemple chiffré suivant.

On suppose que chaque matrice de caractères comporte  $8 \times 10$  points d'image ( $M=8$ ,  $N=10$ ) et que 5 chaque rangée comporte 40 caractères ( $Y=40$ ). Par ailleurs, chaque caractère nécessite deux octets (caractère et attributs) pour son identification dans la mémoire de page. Enfin, on suppose que chaque page comporte 25 rangées de caractères alphanumériques ( $X = 25$ ). Dans ces 10 conditions, en mode typographique, la mémoire de page doit avoir une capacité de  $25 \times 40 \times 2 = 2000$  octets.

Si, par ailleurs, en mode graphique, on utilise un codage à trois bits pour chaque point (ce qui permet de lui affecter huit nuances de gris ou huit 15 couleurs différentes), et si on suppose que l'image est composée d'un nombre de points égal à celui nécessaire pour écrire 40 matrices côte à côte, il faut donc par ligne disposer de  $8 \times 3 \times 40 = 960$  bits, ce qui revient à 120 octets par ligne. Pour un nombre égal de lignes 20 d'image ( $25 \times 10$ ), la mémoire de page doit donc pouvoir stocker  $250 \times 120 = 30\,000$  octets.

On voit donc qu'en mode graphique, la capacité mémoire doit être au minimum 15 fois plus grande. A cela s'ajoute qu'il est souhaitable pour obtenir une 25 visualisation appropriée de charger en alternance deux mémoires de page qui sont lues alternativement, ce qui nécessite donc une mémoire d'au minimum 60 K octets, si on veut pouvoir visualiser en mode graphique et en mode typographique sur le même écran.

30 Un autre inconvénient entraîné par la visualisation en mode graphique réside dans le temps relativement long qui est nécessaire pour que l'appareil récepteur puisse écrire les données dans sa mémoire de page (30 000 octets au lieu de 2000 dans l'exemple décrit) 35 et les en extraire au moment de la visualisation proprement dite.

Les inconvénients décrits ci-dessus sont relatifs à l'appareil de réception, mais il est évident que le mode graphique impose des contraintes également au niveau de l'émission, car pour une page en mode graphique, le temps d'occupation de l'appareil émetteur est naturellement très supérieur à celui nécessaire pour l'émission d'une page en mode typographique. En définitive, le mode graphique réduit donc considérablement la densité de l'information pouvant être transmise par unité de temps.

10 L'invention a pour but essentiel de fournir un procédé de visualisation de messages sur un dispositif d'affichage à trame balayée permettant tout en réduisant au minimum la capacité nécessaire de la mémoire de page, d'afficher des messages comportant des informations de natures typographiques et graphiques.

15 L'invention a donc pour objet un procédé pour la visualisation de messages composés de pages sur un dispositif d'affichage à trame balayée sur lequel les images des pages sont tracées par un balayage ligne par ligne, ledit message comportant à la fois des éléments de nature typographique et des éléments de nature graphique, tandis que chaque page est mémorisée préalablement à son affichage, dans une mémoire de page à savoir, pour ce qui concerne les éléments typographiques sous la forme de groupes de caractères codés identifiant respectivement des matrices de caractères stockées dans au moins un générateur de caractères associé à la mémoire de page, chaque groupe de caractères codés correspondant au plus à une rangée ayant la largeur de la zone visible de l'écran, et pour ce qui concerne les éléments graphiques, sous forme de groupes de codes de points emmagasinés dans la mémoire de page, chaque groupe de code de points correspondant au plus à la largeur d'une ligne de l'image, procédé consistant lors de la visualisation, à tracer 30 sur l'image successivement par des lignes d'image au rythme

du balayage ligne sous la commande soit des données extraites du générateur de caractères par adressages répétés des positions de celui-ci identifiés par les caractères codés contenues dans ladite mémoire pour former des rangées  
5 d'éléments typographiques, soit des données extraites directement de la mémoire de page pour former des lignes composés de points d'image individuels, ce procédé étant caractérisé en ce qu'il consiste à mélanger dans au moins une page du message des éléments typographiques et graphiques et en ce qu'il consiste en outre à mémoriser entre chaque groupe de données relatives à des éléments typographiques et chaque groupe de données relatives à des éléments graphiques au moins un code binaire de mode de visualisation et à adresser ce code binaire au moment  
10 où doit se produire un changement de mode de visualisation pour provoquer sélectivement en vue de la visualisation de l'image, l'adressage des générateurs de caractères par l'intermédiaire de la mémoire de page ou l'adressage direct de celle-ci.

20 Ainsi, l'invention est basée sur la considération que statistiquement un message comporte en général plus d'éléments de nature typographique que d'éléments (Figures, dessins, etc..) de nature graphique , le mélange des deux modes conduisant donc en définitive à une réduction considérable de la taille mémoire, car en général la quantité de données relatives à une page sera très inférieure au nombre d'octets qui serait nécessaire pour la visualisation d'une page complète en mode graphique.

Avantageusement, la mémorisation dudit code binaire est effectuée dans ladite mémoire de page entre le dernier octet d'un groupe d'adresses relatives à des éléments typographiques à visualiser et le premier octet d'un groupe d'adresses relatives à des éléments graphiques à visualiser, ou inversément, lesdits dernier  
35 et premier octets correspondant respectivement à la fin

et au début d'une période de balayage ligne de l'image, ledit code binaire ayant une durée inférieure au temps que met chaque balayage ligne pour traverser la marge latérale non visible de l'image vidéo.

5                     Suivant une autre caractéristique, ledit code binaire est formé par un groupe d'octets présenté après la dernière adresse d'un groupe de ligne ou d'une ligne du balayage ligne de l'image suivant que cette dernière adresse appartient respectivement au mode typographique ou graphique.

L'invention a également pour objet un dispositif pour la mise en oeuvre du procédé tel que défini ci-dessus. Elle a encore pour objet, en tant qu'application de ce procédé, un procédé de transmission de 15 messages destinés à être visualisés sur au moins un dispositif d'affichage, ainsi qu'un réseau de transmission pour la mise en oeuvre de ce procédé.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description 20 qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la Fig.1 est une représentation schématique d'une rangée de caractères alphanumériques composés de matrices de visualisation stockées dans un générateur 25 de caractères et destinées à la visualisation d'éléments typographiques;

- la Fig.2 est une représentation schématique de l'emmagasinage dans une mémoire de page des caractères codés relatifs au contenu du générateur de caractères de la Fig.1;

- la Fig.3 est une représentation schématique de l'emmagasinage dans une mémoire de page des données relatives à une visualisation en mode graphique;

- la Fig.4 est une représentation schématique d'un écran de télévision pour montrer comment est située dans une image vidéo transmise selon les standards

classiques, la zone réellement visible par l'observateur;

- la Fig.5 représente un exemple d'un signal relatif aux données pouvant être utilisées pour la transmission d'une ligne vers un poste récepteur d'un

5 système de télétexthe connu sous la dénomination " Antiope ", (mode typographique);

- la Fig.6 montre schématiquement le contenu d'un caractère codé écrit dans une mémoire de page pour le mode typographique;

10 - la Fig.7 montre un schéma analogue pour l'écriture dans la mémoire de page des données de visualisation graphique;

- la Fig.8 est une représentation symbolique de l'écriture en mémoire d'une page des données relatives respectivement aux modes typographique et graphique, conforme aux caractéristiques du mode de mise en oeuvre préféré de l'invention;

15 - la Fig.9 est un exemple d'une image réellement visible sur l'écran lorsque le procédé suivant l'invention est appliqué;

20 - la Fig.10 est un schéma général d'un poste récepteur destiné à la visualisation de pages de télétexthe conformément au système de télétexthe " Antiope" poste récepteur qui met en oeuvre le procédé suivant l'invention;

25 - la Fig.11 montre un schéma de principe d'un circuit de ce poste récepteur mettant en oeuvre le procédé de l'invention;

30 - la Fig.12 est un schéma symbolique d'un réseau de transmission mettant en oeuvre une application du procédé suivant l'invention.

35 L'invention va être décrite en tant qu'application dans un système de télétexthe appelé " Antiope " mais il est entendu qu'elle peut être appliquée dans tous les cas où il s'agit d'afficher sur un tube à rayons cathodiques ou autre, des messages composés de pages et contenant de

l'information typographique et graphique.

Un exemple d'une telle application est un terminal d'un ordinateur ou autre système analogue de traitement de l'information.

5 Pour la clarté de l'exposé, il est utile de rappeler brièvement les caractéristiques essentielles du système de téletexte dénommé "Antiope". Toutefois pour plus de détails, il y a lieu de se reporter aux ouvrages suivants :

10 1) un article de la revue de Radio Diffusion-Télévision n° 40-1975 par Bernard Marti et Michel Mauduit;

15 2) un article de la revue IEEE volume CE-25 n° 3 Juillet 1979 par P. Frandon et G. Chauvel. Cet article décrivant l'architecture générale du poste récepteur; et

20 3) un cahier de spécifications du système de téletexte "Antiope" édité par le Centre Commun d'Etudes de Télévision et de Communications (CCETT).

25 Le système de téletexte Antiope comporte un terminal de visualisation qui peut recevoir ses informations d'entrée d'une ligne téléphonique ou bien d'un signal de télévision diffusé par un émetteur et comportant en plus de l'information analogique relative aux images vidéo construites de façon classiques, de l'information sous forme binaire placée en multiplex sur le signal vidéo émis dans les intervalles laissés libres par les standards classiques de télévision tels que SECAM, PAL, NTSC, etc.

30 La Fig.4 des dessins annexés montre schématiquement la configuration d'une trame normalisée de télévision dans laquelle le rectangle intérieur ZV correspond à la zone réellement visible sur l'écran, l'espace marginal ZM correspondant notamment à 40 lignes en haut et 23 en bas de cette zone n'étant pas visible. Ainsi, dans un tel signal vidéo, chaque signal de trame situé

entre deux impulsions de synchronisation de trame comporte une partie vidéo destinée à tracer une image vidéo par le signal vidéo analogique classique ainsi qu'une partie, d'une durée de vingt lignes, par exemple, destinée à la transmission du télétexthe, par un signal se présentant sous forme binaire.

L'intervalle de temps nécessaire pour le balayage de ces lignes est donc rempli par un signal numérique dont la composition peut être celle de la Fig.5 qui 10 représente un exemple des données qui peuvent être transmises entre deux impulsions de synchronisation ligne.

L'originalité et les avantages considérables résultant du système Antiope par rapport aux autres systèmes de télétexthe connus réside dans le fait que la 15 transmission du message est totalement asynchrone et indépendante par rapport à la visualisation sur l'écran, le poste récepteur étant équipé de moyens lui permettant d'interpréter les données reçues, de les accumuler et de les visualiser sur l'écran d'une façon correcte, indépendamment du débit 20 des données reçues.

Le signal ou paquet de données transmis entre deux impulsions de synchronisation ligne 7 comporte un préfixe 8 composé de huit octets décomposés en les éléments suivants :

- 25 - une salve de synchronisation 9 destinée à la synchronisation de la base de temps de l'appareil récepteur et à servir de référence à la reconstitution des octets suivants ( 3 octets);
- une identification de magazine 10 (3 octets) pour permettre la reconnaissance de l'appartenance du paquet de données à un magazine de pages donné;
- un groupe 11 de deux octets comportant un indice de nombre de paquets (1 octet) successifs émis pour le magazine concerné, ainsi qu'un indice de format 35 qui contient le nombre total des octets dans le paquet considéré, ce nombre pouvant varier d'un signal à l'autre.

11

Le signal comporte également 32 octets de données dont des octets 12 de drapeau de page qui indiquent le numéro de la page de magazine dont font partie les données considérées. Ensuite, dans le cas de la Fig.2,  
5 suit l'information 13 à visualiser réellement composée d'octets représentant dans le cas du mode typographique illustré et pour chaque caractère à afficher un code de caractère normalisé (le code ASCII par exemple), ainsi qu'un code dit d'attributs qui désigne certaines caractéristiques du caractère à afficher (couleur, par exemple).  
10

Ainsi, comme représenté sur la Fig.6, on voit que le caractère " A " à afficher peut être transmis sous la forme de deux octets 14a et 14b comportant de droite à gauche le code ASCII 15 (100-0001 en l'occurrence) sur sept bits, ainsi qu'un code d'attributs  
15 17 qui peut être la couleur du caractère ou sa taille par exemple. Les données de caractères peuvent alterner avec des données relatives au fond de l'image ou à d'autres éléments du message, tels que le code espace, un  
20 code de ligne dans le cas où des lignes de l'image doivent être sautées, etc.

Bien entendu, les codes ainsi contenus dans chaque intervalle entre deux impulsions de synchronisation sont, dans le cas du mode typographique, des  
25 caractères codés devant être écrits dans une mémoire de page qui coopère avec un ou plusieurs générateurs de caractères utilisés pour la visualisation sur l'écran.

Il en va différemment dans le cas où le message contient des données relatives au mode graphique. La Fig.7 représente une partie des données pouvant être transmises et interprétées par le poste récepteur. Chaque point d'image Px, Px + 1, Px + 2, Px + 3 ... est transmis sous la forme d'un code à 3 bits désignant en fait la valeur d'une échelle des couleurs primaires ou  
35 de nuances de gris et à la réception ces données sont

stockées dans la mémoire de page pour être visualisées sans l'aide des générateurs de caractères.

Le schéma de principe représenté sur la Fig.10 concerne la partie du poste récepteur du système 5 Antiope capable de séparer l'information binaire relative au télétexthe du signal vidéo émis et de transformer cette information en des images affichées sur un écran d'un tube cathodique, ici schématisé en 18.

Le poste ou terminal comporte une mémoire 10 composite 19 dont les sections sont affectées au stockage de données de natures diverses. Tout d'abord, cette mémoire composite comporte une zone qui constitue une mémoire tampon 20 capable de stocker provisoirement des données d'entrée séparées du signal vidéo appliquée au terminal 15 (flèche 21). On trouve une description détaillée de cette mémoire tampon ainsi que de ces circuits annexés dans la demande de brevet déposée ce jour au nom de la Demanderesse pour " Procédé et dispositif pour permettre l'échange d'informations entre des systèmes de traitement d'information à vitesses de traitement différentes.

En outre, la mémoire 19 comporte plusieurs zones 22 affectées à l'emmagasinage de pages d'information devant être affichées, ces zones étant appelées mémoires de page et d'autres zones 23 affectées au stockage de l'information de caractères appelées générateurs de caractères. Ces dernières zones peuvent être du type mémoire morte tandis que les zones 22 sont des mémoires vives comme l'est naturellement la mémoire tampon 20.

Le signal vidéo multiplexé 21 est appliqué 30 à un circuit séparateur 24 appelé " Didon " dans le deuxième article cité ci-dessus pour séparer l'information de télétexthe, du signal vidéo destiné à la diffusion d'images vidéo classiques.

Dans le dispositif de la Fig.10, la gestion 35 de l'ensemble des données provenant de la mémoire tampon 20 est assurée par une unité de traitement central 25 ( CPU)

et par ses organes périphériques associés. Cette unité  
 25 est chargée notamment de traiter la partie des paquets  
 de données contenant les informations d'affichage propre-  
 ment dites telles que les informations de mode typographi-  
 5 que ou graphique.

Le circuit de commande de la mémoire tam-  
 pon 20 est représenté essentiellement dans le cadre en  
 pointillés 26 de la Fig.10 et il assure la gestion du  
 contenu de la mémoire tampon 20 de la manière décrite  
 10 dans la demande de brevet précitée. Des registres DMT  
 (début de Mémoire Tampon) et FMT (Fin de Mémoire Tampon)  
 font partie d'une pile de registres 27 contenant égale-  
 ment d'autres registres pour stocker des adresses rela-  
 tives à d'autres zones de la mémoire composite 19. Par  
 15 exemple, il est prévu un registre 28 d'adresse de début  
 de page et un ou plusieurs registres 29 d'adresse de début de géné-  
 rateur de caractères. Par ailleurs, il est prévu un accu-  
 mulateur 30 qui comporte notamment des compteurs ou poin-  
 teurs PST<sub>1</sub> et PST<sub>2</sub> de la mémoire tampon 20 ainsi que  
 20 d'autres compteurs tel qu'un compteur 31 des pages du ma-  
 gazine transmis.

La pile de registres 27 est reliée au ré-  
 seau de bus de données 32 connecté à un registre de don-  
 nées 33 lui-même relié par le bus 34 à la mémoire 19, au  
 25 séparateur Didon 24 et à un dispositif 35 de traitement  
 des données typographiques et graphiques devant être affi-  
 chées sur l'écran du tube 18. Le dispositif de traitement  
 35 sera décrit en détail ci-après.

L'accumulateur 30 est relié à un bus d'a-  
 30 dresses 36 communiquant avec un registre d'adresses 37  
 qui est connecté à son tour à l'entrée d'adresses de la  
 mémoire 19 par un bus 38.

Un registre d'état 39 est relié au bus 32,  
 communiquant avec l'unité de traitement central 25.

35 Le dispositif d'affichage de télexte com-  
 porte également une unité arithmétique et logique 40 char-

gée d'élaborer les adresses devant être envoyées à la mémoire 19 d'une part à partir de la pile de registres 27 et de l'accumulateur 30 par un bus 41 et d'autre part à partir du dispositif 35 de traitement de données typographiques et graphiques par un bus 42 sur lequel circulent les adresses en code ASCII des caractères stockées dans les générateurs de caractères 23 de la mémoire composite 19.

Un circuit de base de temps 43 relié au dispositif séparateur Didon 24 et aux divers autres organes du dispositif d'affichage par des bus 44 assure la synchronisation de toutes les opérations.

Un registre de commande 45 assure la gestion des données circulant sur les bus pour les introduire dans les registres appropriées, tandis qu'un dispositif 46 d'accès direct à la mémoire de type transparent assure la gestion de l'accès à la mémoire 19 par les divers organes du dispositif d'affichage sans qu'il y ait interaction possible entre ces organes. On trouve une description détaillée d'un tel dispositif d'accès direct à la mémoire dans la demande de brevet déposée sous le n° 77 31 140 le 17 Octobre 1977 au nom de la Demanderesse et ayant pour titre " Dispositif d'accès direct à une mémoire associée à un microprocesseur ".

Le dispositif 46 d'accès direct à la mémoire est associée à une logique de contrôle 47.

Après avoir examiné l'architecture générale du poste récepteur ou terminal , on va maintenant décrire plus en détail le procédé suivant l'invention et sa mise en oeuvre dans ce poste récepteur en examinant le dispositif de traitement 35 mentionné ci-dessus qui est conçu spécialement à cet effet.

Toutefois, il y a lieu de se reporter d'abord aux Fig.8 et 9 qui illustrent le concept de base du procédé suivant l'invention.

La Fig.8 montre schématiquement le contenu d'une mémoire de page recevant les données d'une page par transfert de ces données à partir de la mémoire tampon 20 sous la commande du circuit de commande 26.

5 Dans l'exemple représenté, on suppose que la page à afficher comporte une partie typographique ainsi qu'une partie graphique réparties chacune sur un certain nombre de lignes de l'image. Ainsi, la mémoire de page comporte une première rangée I d'adresses typographiques constituées chacune par un octet d'attributs et un octet de code ASCII, relatifs à un caractère à afficher. Dans l'exemple décrit, cette rangée d'adresses comporte donc 80 octets et sur l'écran, la rangée de caractères affichés occupe dix lignes d'image. Les octets 10 ainsi stockés dans la mémoire sont utilisés pour la visualisation et commandent un générateur de caractères de la façon déjà décrite, et ils concernent donc uniquement la zone réellement visible sur l'écran indiquée en ZRV. Toutefois, on sait que l'image visible est bordée 15 de zones marginales ZM si bien que chaque rangée d'adresses dans la mémoire de page peut comporter une partie comportant, par exemple en fin de rangée, une zone de mémoire dans laquelle on peut ranger des octets. Ce concept est mis à profit dans l'invention pour identifier 20 la nature d'une rangée suivante d'adresses contenues dans la mémoire de page. Ces octets se trouvent naturellement contenus dans le signal que l'on a décrit ci-dessus à propos de la Fig.5 et ils sont interprétés par les circuits du poste récepteur pour commander la mise en état 25 de l'affichage typographique ou graphique suivant le cas.

Sur la Fig.8, les octets 48 sont donc destinés à identifier la nature de la rangée suivante des adresses de la mémoire de page, cette rangée étant dans cette exemple une rangée graphique.

30 35 Cette rangée II est composée, pour ce qui concerne la zone ZRV, de 120 octets contenant 3 bits

d'information pour 320 points d'image à visualiser et elle se termine par deux octets d'identification 49 relatifs à l'affichage de la rangée III suivante qui est ici encore de nature graphique, dont le contenu est également de 120 octets et qui se termine par deux octets d'identification 50. Ceux-ci, dans l'exemple, déterminent la rangée IV suivante de nature typographique.

Ainsi, on peut stocker une page de texte dans une mémoire de page en mélangeant des éléments typographiques et graphiques jusqu'à concurrence de la capacité totale de la mémoire de page.

Le procédé suivant l'invention consiste donc à mélanger dans une même page de message, des éléments typographiques et graphiques (rangées I, IV et II, III, par exemple) tout en insérant entre chaque groupe de données relatives à des éléments typographiques et chaque groupe de données relatives à des éléments graphiques, un code binaire (octets 48 à 50, par exemple).

Bien entendu, il est possible compte tenu de l'intervalle de temps disponible lors du balayage ligne de part et d'autre de la zone visualisée ZRV, d'insérer un nombre d'octets supérieurs à deux. Cet intervalle de temps étant au total de 24  $\mu$ sec, on pourrait utiliser au besoin 48 octets. Dans ces conditions, ces octets supplémentaires peuvent être utilisés pour contenir informations ou instructions autres que celles relatives aux modes de visualisation. Ainsi, on peut prévoir de transmettre :

- un code de couleur de la prochaine rangée à visualiser;
- un mode d'affichage en superposition sur une image vidéo transmise par le canal de télévision sous forme analogique (cas du sous-titrage de films, par exemple);
- 35 - un facteur de répétition d'une rangée devant ainsi occuper une partie plus grande de l'écran;

- un code permettant de changer les caractéristiques de l'image ( changement total du fond, par exemple).

Il est clair que selon le rapport des surfaces utilisées pour les visualisations typographiques et graphiques, il convient de disposer d'une mémoire de page de taille plus ou moins grande. Cependant, on conçoit qu'une même page n'a pas besoin de contenir que des éléments graphiques et qu'à l'émission, on peut faire en sorte que la part réservée aux éléments graphiques ne dépasse pas une certaine limite compatible avec la taille des mémoires de page prévues dans les équipements de réception installés chez les utilisateurs du système de télétexte.

Il en résulte en définitive que l'on peut économiser de la capacité mémoire dans les postes récepteurs. Par ailleurs, on obtient une souplesse de composition appréciable du fait que les deux modes de visualisation peuvent être mélangées en fonction des besoins.

Les octets d'identification peuvent se trouver en début de rangée ou en fin de rangée, mais ils sont toujours insérés avant la rangée dont ils déterminent les caractéristiques.

Un exemple peut illustrer la réduction de la taille mémoire que l'on peut obtenir grâce à l'invention.

On suppose que l'écran présente 250 lignes à l'aide desquelles on peut afficher 25 rangées de 40 caractères typographique ou 250 lignes de points graphiques. Une matrice comporte 10 x 8 points image.

Si un cinquième de l'écran est en mode graphique, (c'est-à-dire 50 lignes), le nombre d'octets à transmettre sera le suivant :

- 200 lignes en mode typographique représentant 20 rangées de 40 caractères, chaque caractère nécessitant deux octets, et deux octets d'identification :

18

$$20 \ ( 40 \times 2 + 2 ) = \quad 1 \ 640 \text{ octets}$$

- 50 lignes en mode graphique suivies chacune de deux octets d'identification :

$$50 \left\{ \frac{320 \times 3}{8} + 2 \right\} = \quad 6 \ 100 \text{ octets}$$

$$\text{TOTAL} = \quad 7 \ 740 \text{ octets}$$

10 On constate donc que le mélange des deux types d'éléments de message permet d'utiliser des mémoires de page d'une capacité raisonnable, tandis que selon la technique antérieure, il aurait fallu procéder pour la même information à la visualisation de deux pages  
 15 distinctes nécessitant pour la page graphique une capacité de mémoire de page de  $120 \times 250 = 30.000$  octets.

20 Dans la description qui précède, on suppose que les octets d'identification sont stockés dans la mémoire de page en étant mélangés à l'information concernant les données à afficher. Il rentre dans le cadre de l'invention de prévoir une mémoire spéciale pour le stockage de ces octets et adressée aux instants appropriés par l'unité de traitement central du système, par exemple.

25 La Fig. 9 représente l'aspect de la zone visualisée de l'écran pour une configuration des éléments du message correspondant à un contenu de la mémoire de page selon la Fig.8 avec une rangée de caractères, deux rangées d'éléments graphiques et ensuite de nouveau une 30 rangée de caractères, etc..

La Fig.11 est un schéma simplifié de la partie du dispositif de traitement 35 représenté sur la Fig.10 pour prendre en compte les octets d'identification 48 à 50 (Fig.8).

La mémoire de page 22 communique avec le circuit à base de temps 43 et l'unité arithmétique et logique 40 par l'intermédiaire du registre d'adresse 37 ( Fig.10). Les données extraites de la mémoire de page sont introduites dans un groupe 51 de registres comportant respectivement un registre 52 auquel sont appliquées les données d'attributs, un registre 53 qui reçoit les données du code ASCII appliquées également au générateur de caractères 23 et deux registres 54 et 55 d'identification de mode de visualisation. Les sorties de ces registres sont reliées à un décodeur 56 transformant les données reçues en signaux appropriés pour être affichés sur le tube cathodique 18. Le générateur de caractères est relié à ce décodeur 56 par l'intermédiaire d'un registre de points 57 en vue de l'affichage des lignes de matrices de caractères comme décrit ci-dessus à propos des Fig.1 et 2.

Le circuit à base de temps 43 est relié aux registres 54 et 55 par un conducteur 57A qui leur envoie un signal de validation de marge au moment où la zone non visible de l'écran est atteinte lors du balayage de l'écran. En d'autres termes, ce signal de validation de marge est fourni à la fin de l'affichage de la dizième ligne d'une rangée de caractères typographiques ou à la fin de l'affichage d'une ligne de points graphiques.

Les octets rangés dans les registres 54 et 55 peuvent comprendre, outre l'information de mode de visualisation, des données concernant la couleur de la marge de l'image ou des données de masquage de la ligne ou rangée suivante par exemple. Le deuxième octet peut comprendre notamment une fenêtre de nuances de gris également affectée à la marge.

La Fig.12 illustre le procédé de transmission de données dans lequel le procédé décrit ci-dessus est appliqué. A l'émission, il est prévu un terminal de

composition 58 qui envoie des données de composition introduites à l'aide du clavier 59 à un générateur 60 de language Antiope (voir les ouvrages précités).

Le terminal est associé à une table de  
5 composition graphique 61 qui envoie des données à un génératrice 62 de language graphique. Ces données sont mises sous forme de paquets d'informations (Fig.5) et mélangées dans un multiplexeur 63 à un signal vidéo capté par une caméra 64. Le multiplexeur 63 est relié à un émetteur 65  
10 pour que le signal multiplexé soit diffusé sur un canal de télévision.

Bien entendu, à l'émission les paquets de données contiennent des octets supplémentaires pour l'identification des modes de visualisation des rangées  
15 à transmettre en mode typographique ou graphique.

A la réception, un poste récepteur vidéo 66 est muni d'un appareil complémentaire 67 qui comporte le circuit tel que représenté sur la Fig.10.

Compte tenu du fait qu'une page de magazine peut comporter un mélange d'éléments typographiques et graphiques, le temps d'occupation du réseau de la Fig.12 pour la transmission d'une quantité de messages donnée est comparativement faible. En effet, alors qu'anteriorurement, chaque mode de visualisation devait être  
25 affecté à une page distincte, cette quantité de message demandait un temps de transmission équivalent à celui des deux pages successives. L'invention permet de ne transmettre qu'une seule page dont la quantité d'information à transmettre est limitée au strict nécessaire, aucun espace de la page n'étant donc inutile.  
30

REVENDICATIONS

1. Procédé pour la visualisation de messages composés de pages sur un dispositif d'affichage à trame balayée tel qu'un écran d'un tube à rayons cathodiques sur lequel les images des pages sont tracées par un balayage ligne par ligne, ledit message comportant à la fois des éléments de nature typographique et des éléments de nature graphique, tandis que chaque page est mémorisée préalablement à son affichage, dans une mémoire de page à savoir, pour ce qui concerne les éléments typographiques sous la forme de groupes de code de caractères identifiant respectivement des matrices de caractères stockées dans au moins un générateur de caractères associé à la mémoire de page, chaque groupe de code de caractères correspondant au plus à une rangée ayant la largeur de la zone visible du dispositif d'affichage, et pour ce qui concerne les éléments graphiques, sous forme de groupes de codes de points emmagasinés dans la mémoire de page, chaque groupe de code de points correspondant au plus à la largeur d'une ligne de l'image, procédé consistant lors de la visualisation, à tracer sur l'image successivement par des lignes d'image au rythme du balayage ligne sous la commande soit des données extraites du générateur de caractères par adressages répétés des positions de celui-ci identifiés par les adresses contenues dans ladite mémoire pour former des rangées d'éléments typographiques, soit des données extraites directement de la mémoire de page pour former des lignes composées de points d'image individuels, ce procédé étant caractérisé en ce qu'il consiste à mélanger dans au moins une page du message des éléments typographiques et graphiques et en ce qu'il consiste en outre à mémoriser entre chaque groupe (I, IV) de données relatives à des éléments typographiques et chaque groupe (II, III) de données relatives à des éléments graphiques au moins un code binaire de mode de visualisation (48, 49, 50) et à adresser ce code binaire au moment où doit se produire un changement

de mode de visualisation pour provoquer sélectivement en vue de la visualisation de l'image, l'adressage des générateurs de caractères (23) par l'intermédiaire de la mémoire de page (22) ou l'adressage direct de celle-ci.

5 2. Procédé suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la mémorisation dudit code binaire (48,49,50) est effectuée dans une mémoire ou zone de mémoire distincte de la mémoire de page.

3 . Procédé suivant la revendication 1,  
10 caractérisé en ce que la mémorisation dudit code binaire (48,49,50) est effectuée dans ladite mémoire de page entre le dernier octet d'un groupe (I,IV) d'adresses relatives à des éléments typographiques à visualiser et le premier octet d'un groupe (II,III) d'adresses relatives  
15 à des éléments graphiques à visualiser, ou inversément, lesdits dernier et premier octets correspondant respectivement à la fin et au début d'une période de balayage ligne de l'image, ledit code binaire ayant une durée inférieure au temps que met chaque balayage ligne pour traverser la marge latérale non visible (ZM) de l'image vidéo.

4 . Procédé suivant la revendication 3, caractérisé en ce que le code binaire (48,49,50) est formé par un groupe d'octets présenté après la dernière adresse  
25 d'un groupe de ligne ou d'une ligne du balayage ligne de l'image suivant que cette dernière adresse appartient respectivement au mode typographique ou graphique.

5. Procédé suivant la revendication 4, caractérisé en ce que, outre les données relatives à l'identification du mode de visualisation du groupe suivant de lignes ou de la ligne suivante, lesdits octets contiennent des données relatives à la couleur de la marge de la page, à des nuances de gris ou d'autres caractéristiques de l'image à visualiser.

6. Dispositif pour la mise en oeuvre du procédé défini dans l'une quelconque des revendications 1 à 5 comportant un dispositif d'affichage à trame balayée, au moins une mémoire de page, au moins un générateur de caractères, des moyens pour emmagasiner temporairement des données relatives à une page de magazine dans la mémoire de page et pour extraire ces données de cette mémoire en vue de la visualisation, le cas échéant par l'intermédiaire du générateur de caractères, suivant que l'information est en mode graphique ou typographique, lesdites données étant interprétées dans des moyens de traitement qui par l'intermédiaire d'un décodeur sont reliés au dispositif d'affichage, ledit dispositif comportant en outre un circuit à base de temps chargé de coordonner et de synchroniser le transport des données en fonction du balayage de l'écran, ce dispositif étant caractérisé en ce que ladite mémoire de page est reliée audit décodeur par l'intermédiaire d'au moins un registre d'identification (54,55) dans lequel sont rangés les données relatives à l'identification d'un groupe suivant de données à afficher sur l'écran et en ce que lesdits registres sont reliés au circuit à base de temps pour être validés par un signal de marge engendré par ce circuit à base de temps, lorsque l'affichage de l'écran se trouve à la transition entre la zone visible (ZRV) et la zone de marge (ZM) non visible de l'écran.

7. Procédé de transmission de messages destinés à être visualisés sur au moins un dispositif d'affichage à trame balayée et comportant application du procédé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il consiste, à l'émission, à adjoindre à des paquets de données relatives à des groupes d'éléments typographiques et des groupes d'éléments graphiques composant ledit message, un code d'identification de mode de visualisation caractérisant respectivement le

paquet de données suivant à afficher à la réception sur le ou les dispositifs d'affichage suivant que ce paquet est de nature typographique ou graphique, et à transmettre le signal composite ainsi obtenu à au moins un poste récepteur comprenant l'édit dispositif d'affichage à trame balayée.

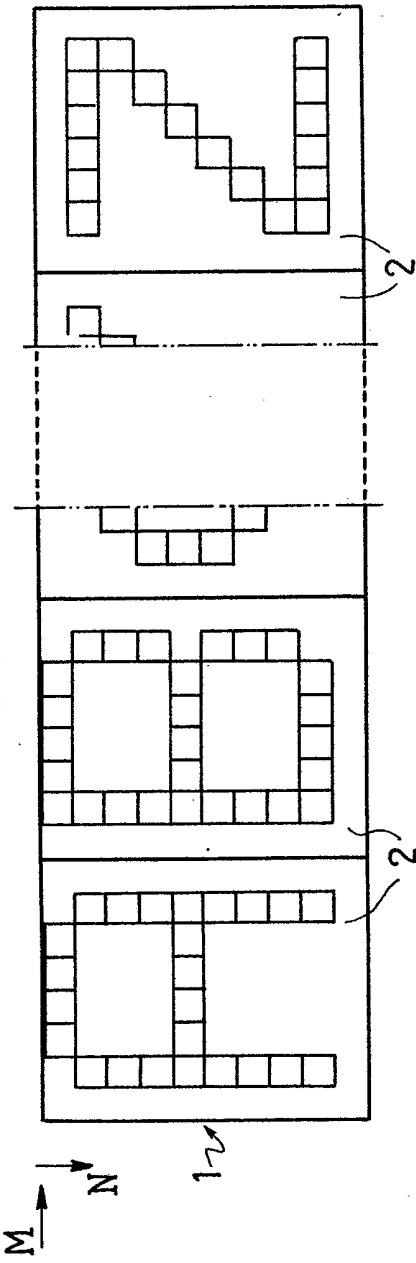
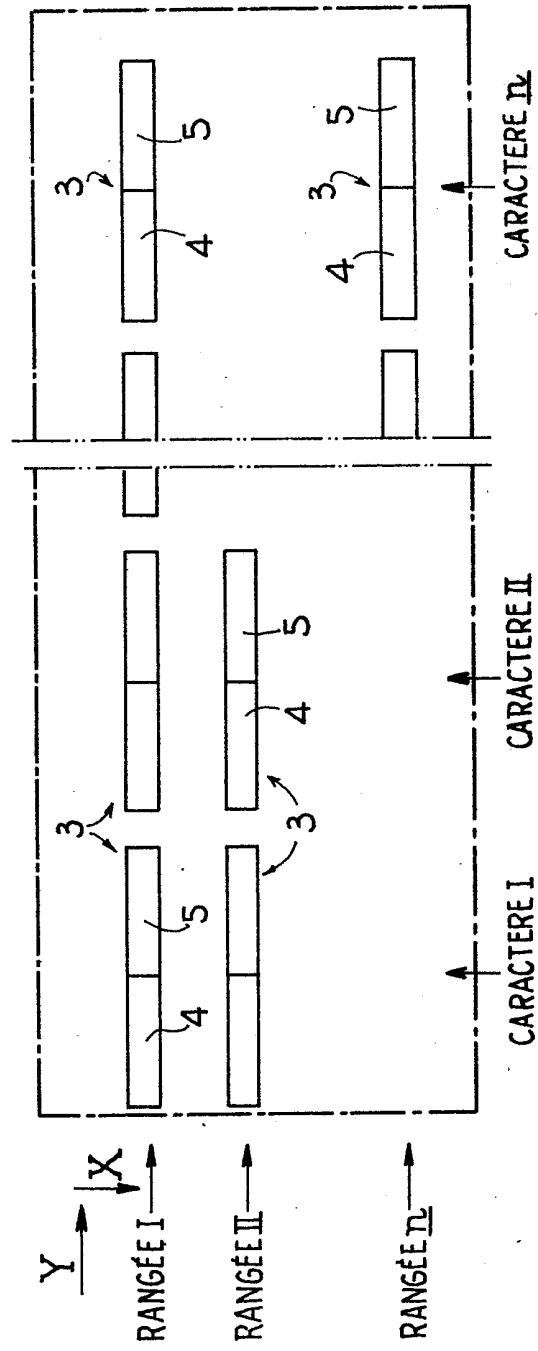
5 8 . Procédé suivant la revendication 7 , caractérisé en ce que l'édit code d'identification est inséré dans les paquets de données à transmettre immédiatement avant les données caractérisant une ligne ou un groupe de lignes, à afficher sur l'édit écran.

9 . Réseau de transmission pour la mise en oeuvre du procédé suivant l'une quelconque des revendications 7 et 8 comportant des moyens de composition pour engendrer des paquets de données représentant des éléments d'un message composé de pages à visualiser sur l'écran d'au moins un poste récepteur, un canal de transmission et un poste récepteur équipé pour recevoir lesdits paquets de données et les interpréter pour la visualisation sur l'édit écran, réseau caractérisé en ce que lesdits moyens de composition comportent un dispositif (60,62) pour adjoindre un code d'identification aux paquets de données relatif à la nature des groupes d'éléments du message à afficher sur l'édit écran, l'édit code étant caractéristique de la nature typographique ou graphique à afficher.

25 10 . Réseau de transmission suivant la revendication 9 , caractérisé en ce que l'édit canal de transmission est un canal de diffusion d'un signal vidéo obtenu à partir d'une caméra et en ce que lesdits paquets de données sont transmis en multiplex avec le signal vidéo sur l'édit canal dans les intervalles de temps non occupés pour la transmission du signal vidéo.

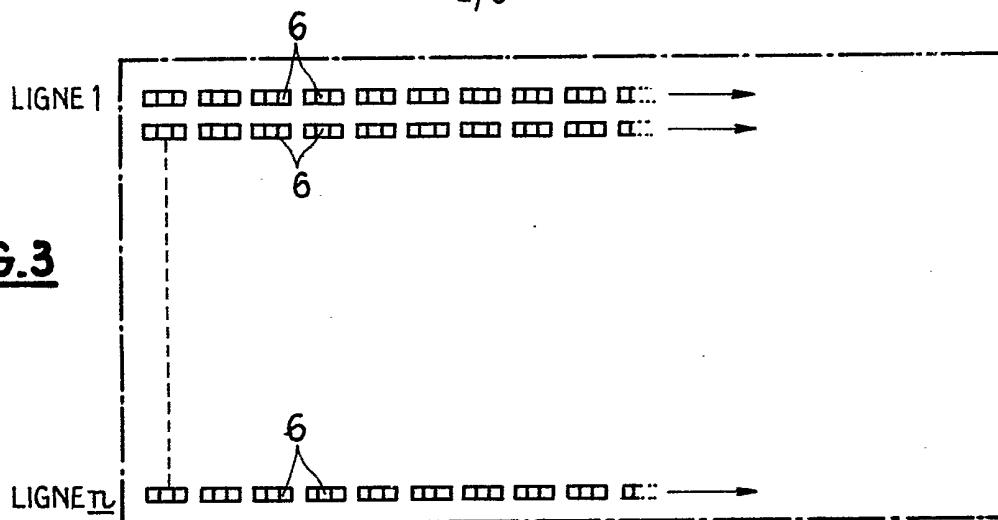
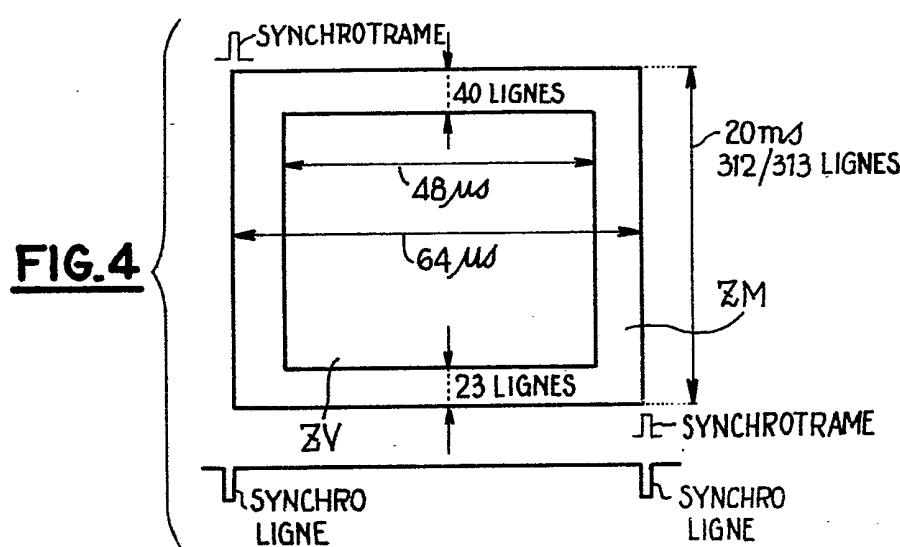
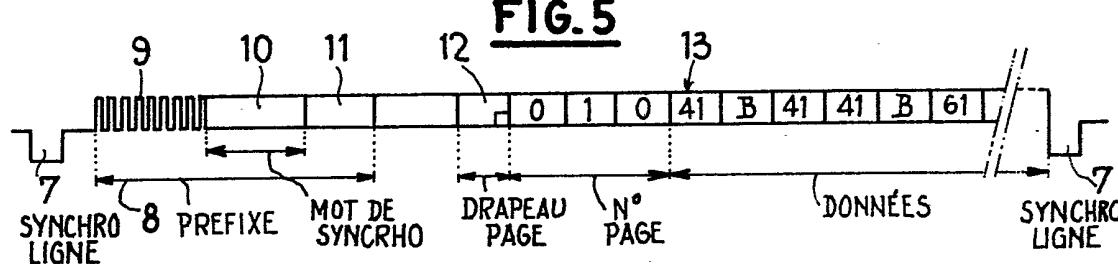
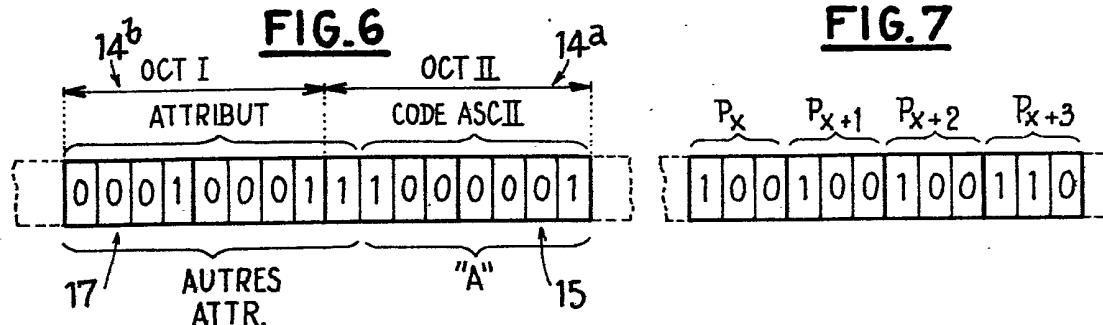
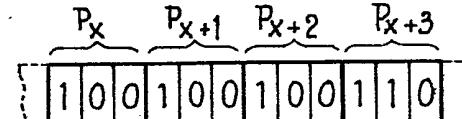
2496369

1/6

FIG.1FIG.2

2496369

2/6

**FIG.3****FIG.4****FIG.5****FIG.6****FIG.7**

2496369

3/6

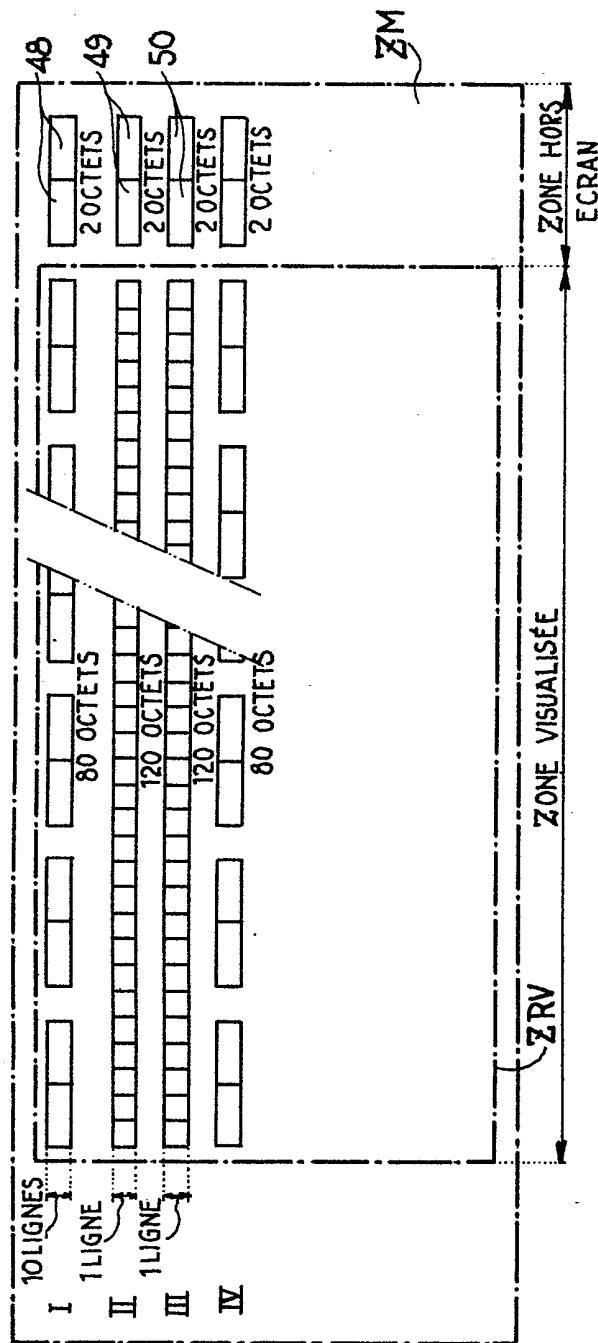


FIG. 8

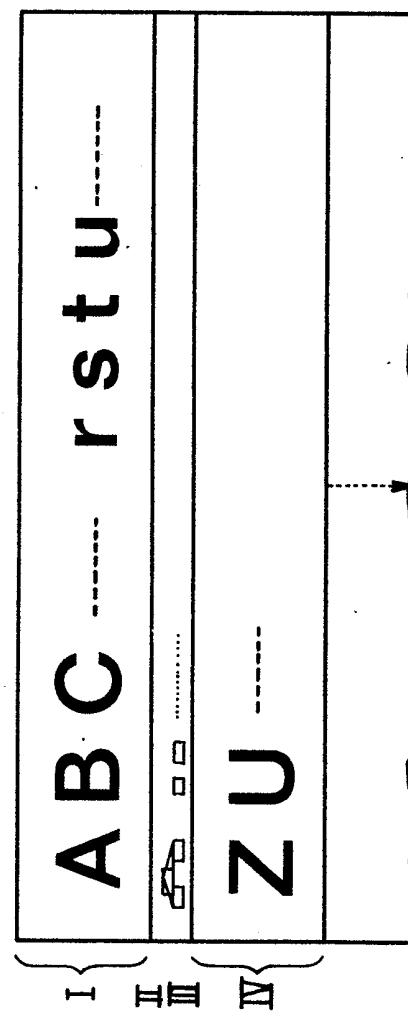
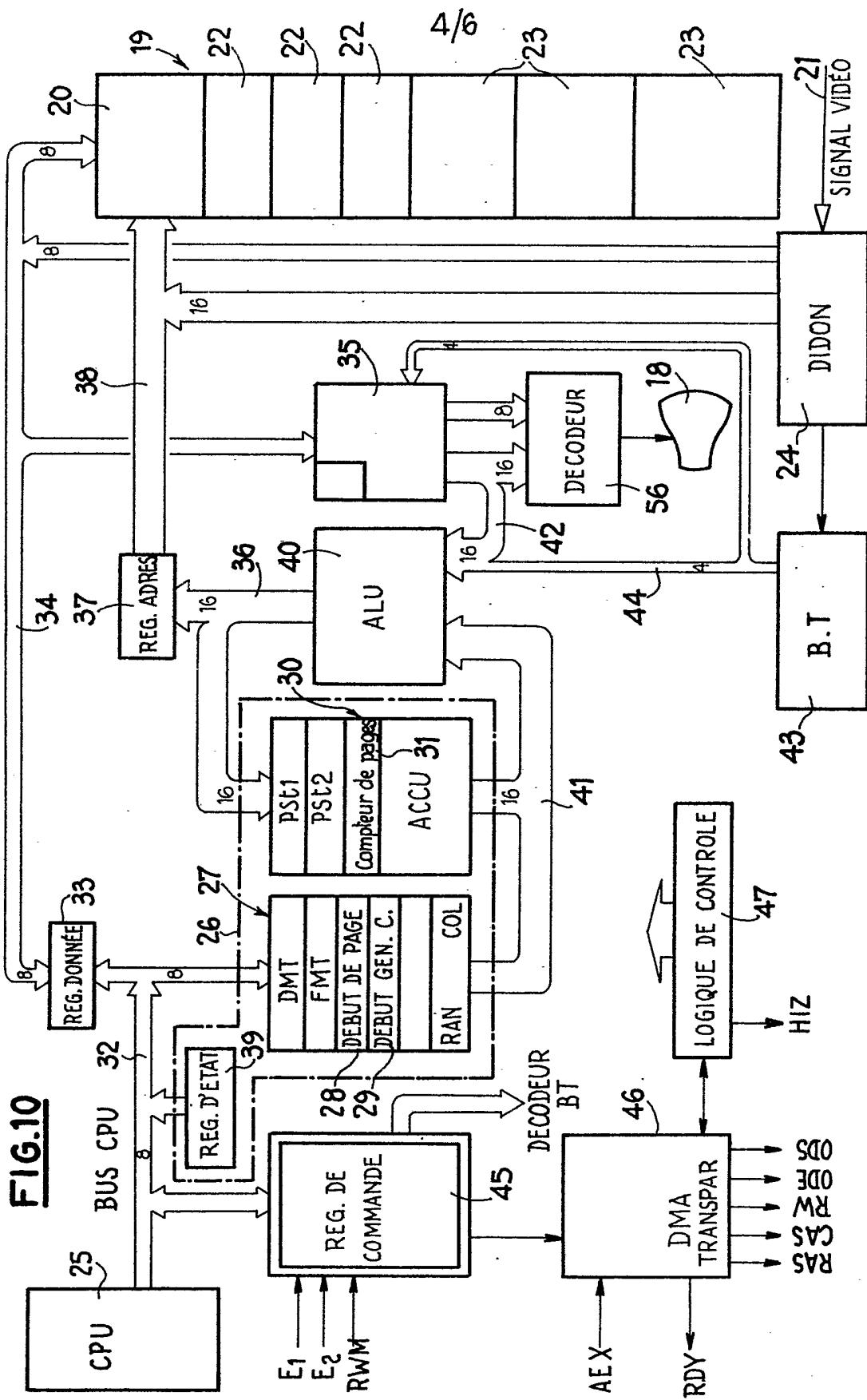


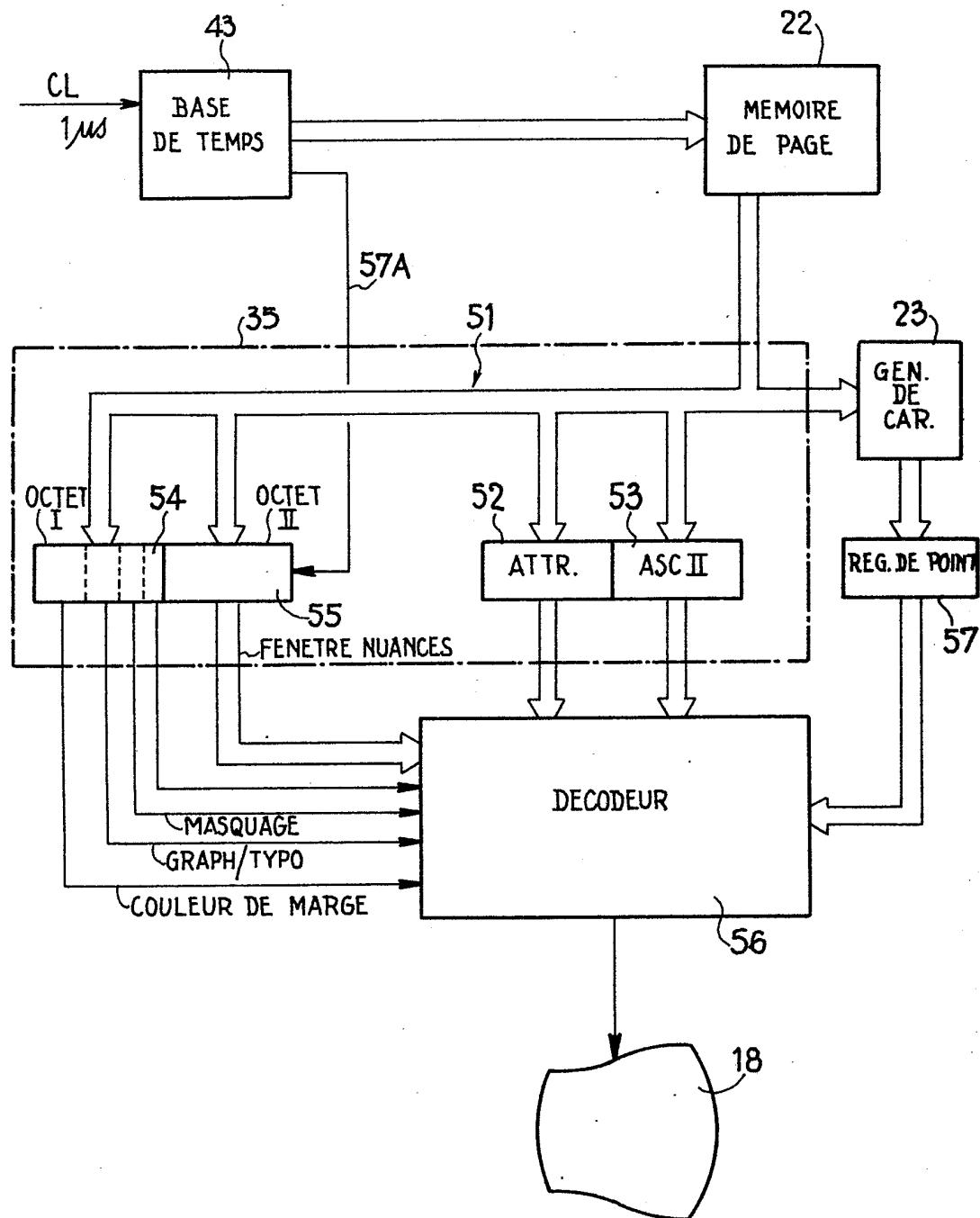
FIG. 9

2496369



2496369

5/6

FIG.11

2496369

6/6

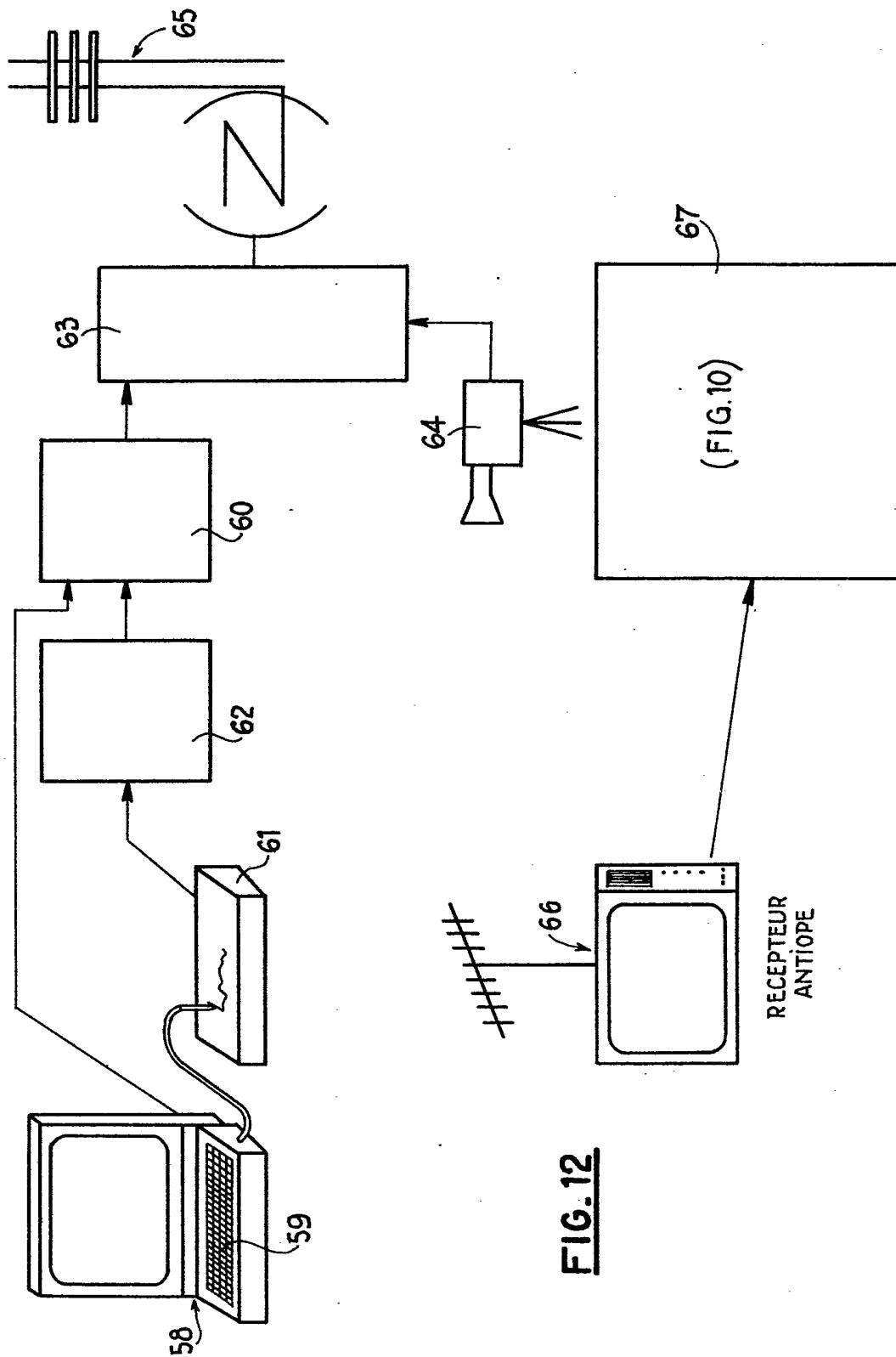


FIG.12